



ZONAGE

ZONE URBAINE		ZONE NATURELLE	
Uhc	Secteur urbanisé à vocation dominante de mixité de l'habitat et des fonctions de centralité	N	Zone naturelle protégée
Uhh	Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat résidentiel	Ne	Secteur équipé à caractère naturel dominant
Uhh1	Secteur urbanisé à dominante résidentielle et aux conditions limitatives de développement.	Nst	Secteur de stationnement permanent à caractère naturel
Uxt	Zone à vocation dominante d'activités artisanale et touristique.	Nt	Secteur naturel à vocation d'aménagement touristique et d'installations légères
UE	Zone urbanisée à vocation spécifique d'équipement public et d'intérêt collectif		
UEr	Secteur à vocation spécifique de gestion du domaine autoroutier		
ZONE NON URBANISEES, RESERVEES A L'URBANISATION FUTURE		AUTRES	
Zone à urbaniser à court ou moyen terme.		Eléments identifiés au titre de l'article L.113.2 du CU	
AUhc	Zone à vocation dominante de confortement des fonctions de centralité	Espace boisé classé	
AUhh	Zone à vocation dominante de diversification de l'habitat	Secteur d'intérêt paysager	
ZONE AGRICOLE		Eléments identifiés au titre de l'article L.151.23 du CU	
A	Zone Agricole	Bâti d'intérêt patrimonial et architectural	
Ar	Secteur de stockage et de gestion des déchets inertes, à vocation agricole à terme.	Eléments, sites et secteurs délimités au titre de l'article L.151.23 du CU	
Ast	Secteur à caractère agricole dominant et à vocation de stationnement temporaire	Secteur d'intérêt écologique	
A titre indicatif :		Zone humide	
Bâtiment cadastré (à la date d'approbation du PLU)		Trame végétale	
Bâtiment mise à jour non cadastré (à la date d'approbation du PLU)		Corridor écologique	
		Délimités au titre de l'article R.151.48 du CU	
		Itinéraires de randonnée d'importance locale ou départementale	

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAOVIE ANDILLY

Plan Local d'Urbanisme DOCUMENT GRAPHIQUE REGLEMENTAIRE Plan des périmètres

Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération du Conseil municipal en date du 29/10/2018, approuvant le P.L.U. d'Andilly,

**Monsieur Le Maire,
Vincent HUMBERT**

PLAN N°3-2b	PROCEDURES		
	ELABORATION	MODIFICATIONS	REVISIONS
ECHELLE 1/5000	N°1 Approuvé le 29/10/2018	N°1 N°2	N°1 N°2
Mise au point		N°3	N°3
territoires GEMINAIR	CONCEPTION B.E. - DESSIN SARRE - ANEL GEOMETRIE - LANDST	FOND CADASTRAL Origine CADASTRE Droits de l'Etat réservés	MISE A JOUR DU BATI Janvier 2016